

Procès-verbal de la séance du lundi 10 septembre 2012

Il est 19h00 lorsque **Mme Arianne Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la chapelle des Monts-de-Corsier.

Elle salue Mmes et M. les Conseillers, Mme Palmieri secrétaire du Conseil, M. Brun Syndic, la Municipalité, M. Demierre secrétaire et boursier communal, M Milosavljevic huissier, ainsi que le public.

Dans son introduction Mme Rouge remercie les présidents qui l'ont précédée car ils ont su mener des débats constructifs, sereins et respectueux. Elle remercie de même les Conseillers pour leur engagement au sein de la Commune.

Elle transmet un bilan des préoccupations du bureau quant à l'absentéisme au Conseil. Ce qui représente une présence de 81%, dont 23 Conseillers toujours présents, 32 absents une à deux fois. 5 Conseillers absents 3 fois ou plus et 8 absents sans être excusés. Consciente des engagements de chacun elle souhaite néanmoins une amélioration de ce dernier point pendant l'année à venir.

Elle souhaite également que les débats qui vont suivre soient riches, constructifs, dans le respect des idées de chacun et dans l'intérêt de la Commune exclusivement.

Les membres suivants sont excusés : Mmes D. Petitat, L. Khouri-Dagher, M. Reichmuth, MM. Y. Apothéoz, Y. Bucher, R. Genoud, E. Schopfer, C. Gabriel.

1. **Le quorum est atteint**, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Deux modifications sont apportées à l'ordre du jour : l'ajout d'un point 11 bis pour l'élection d'un membre à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier et la suppression du point 8 suite au retrait du préavis no 10/2012 de la Municipalité.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 4 juin 2012

M. H. Hoose demande une correction à la dernière ligne de la page 14 comme suit :
Mme Th. Volet ajoute que M. Mellina a trouvé que cet exercice c'était bien passé.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **Mme la Présidente A. Rouge** lit la lettre de démission de la Conseillère Mme C. Guex-Vuille et annonce que M. M. Wertz suppléant sera assermenté à la séance du Conseil communal du 29 octobre 2012.
- **Mme la Présidente A. Rouge** remercie tous les Conseillers qui ont été très sollicités pour cette séance avec 6 préavis à l'ordre du jour.
- **Mme la Présidente A. Rouge** annonce que la date du souper de fin d'année a été déplacé au 16 novembre 2012 à 19h00.
- **Mme la Présidente A. Rouge** rappelle que le délai d'inscription à la sortie du 29 septembre 2012 est le 14 septembre 2012 et invite donc les Conseillers qui n'ont pas encore rendu leur bulletin à la faire à la fin de la séance.
- **Mme la Présidente A. Rouge** annonce que la séance du Conseil du 3 décembre 2012 est avancée à 19h00.
- **Mme la Présidente A. Rouge** annonce que la liste des commissions permanentes sera déposée sur le site internet de la Commune de Corsier très prochainement.
- **Mme la Présidente A. Rouge** demande aux Conseillers s'ils sont d'accord que leur adresse e-mail soit communiquée aux autres membres du Conseil. Cela facilitera ainsi les convocations aux membres des commissions ad'hoc par le premier membre de la commission.
Les Conseillers acceptent cette proposition.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Préavis 10/2012 : la Municipalité retire le préavis no 10/2012 « Achat de la parcelle no 49 et inscription de servitudes pour un local de 20 m2 et trois places de stationnement ». Le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission ad'hoc ont soulevé de bonnes questions. Votre Municipalité préfère reprendre contact avec la Fondation de Palézieux et rédigera un nouveau préavis pour une prochaine séance du Conseil.

• ***Ecoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär***

FSG Pro-Patria : la Municipalité félicite la Société de Gym Pro-Patria qui a obtenu d'excellents résultats aux Championnats vaudois de gymnastique de Blonay.

Fête villageoise 2012 : la Municipalité transmet ses sincères remerciements aux organisateurs de Corsier en Fête, de la Course Chaplin, du tournoi de pétanque ainsi

qu'aux sociétés locales ayant œuvré à la bonne organisation de la Fête villageoise qui a eu lieu les 31 août et 1^{er} septembre 2012.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Conservatoire de musique de Vevey-Montreux : deux jeunes de Corsier ont obtenu un prix musical au terme de l'année scolaire 2011-2012 : il s'agit d'Aurélie Cuénod, au piano, qui a reçu le prix de musique contemporaine et de Christofer Borloz, qui, en percussion, a reçu le prix de la Fondation Rossier. Nous leur adressons nos vives félicitations.

Nonagénaires : Mme Ingeborg Kozel a été fêtée le 6 juillet et Mme Jacqueline Favre, le 24 juillet.

Social : un 2^{ème} temps d'accueil qui comprend les devoirs surveillés, a été ouvert dès la rentrée scolaire d'août à Corsier et à Jongny. Corsier y accueille les enfants de Corseaux et Jongny y accueille les enfants de Chardonne. Le coût de ce 2^{ème} temps d'accueil ouvert de 15h30 à 18h30 n'engendrera aucun frais supplémentaire pour les Communes.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Parc Charlie Chaplin : beaucoup de personnes sont venues pique-niquer au parc Chaplin, malheureusement, certains n'ont pas respecté l'ordre et la beauté des lieux. Les collaborateurs des services voirie et bâtiments ont souvent été sollicités pour réparer les incivilités des usagers non-respectueux, qui ne sont pas forcément les locataires de la Rotonde et du Pavillon. La Municipalité remercie ces services qui s'occupent du travail décourageant de remettre au propre le parc et ses installations. Police Riviera a été avertie à plusieurs reprises et organise des rondes adéquates.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Réfection de la Maison de Commune sise rue du Château 4 : l'avancement du chantier se déroule bien, il n'y a pas eu de grande surprise. La toiture se dessine et les travaux intérieurs également. Cela permet d'envisager l'inauguration des nouveaux bureaux de l'Administration communale au début de l'année 2013.

Réfection des terrains de sport de la Bourgette : les travaux ont été réalisés en juillet dernier. La teinte verte choisie donne entière satisfaction. La plantation des arbres est prévue en automne, voire au début de 2013.

6. Préavis no 08/2012

Préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera.

Mme C. Haller, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme la Présidente A. Rouge ouvre la discussion.

M. B. Savoy déplore le manque de clarté des présentations. On demande aux Conseillers de faire confiance sur la dépense de CHF 300'000.00 sans explications. Il pense qu'il faudrait refuser ce préavis afin d'avoir plus d'informations.

M. Th. Baechtold répond qu'actuellement il n'y a aucun programme, le but de l'étude étant de déterminer ce projet et sa faisabilité. On ne peut pas expliquer un élément avant qu'il ait été analysé. Un bureau spécialisé a été mandaté pour élaborer ce programme et sa faisabilité.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente A. Rouge** soumet le préavis 08/2012 au vote, soit :

de reconnaître l'intérêt public régional et d'adopter le principe du financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions ou/et d'une gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera, tel qu'exposé dans le préavis.

Le préavis 08/2012 est adopté avec 24 oui, 6 non et 12 abstentions.

7. Préavis 09/2012

Achat d'un nouveau véhicule pour le service de voirie.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. D. Chappuis, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme la Présidente A. Rouge ouvre la discussion.

M. P. Groux demande s'il est prévu une participation entre les Communes ou des prêts au niveau du matériel.

M. Ph. Bricod répond que si Corseaux achète aussi un multilift comme c'est convenu, il pourra y avoir un échange de matériel entre les deux Communes. En ce qui concerne les travaux avec l'épareuse, c'est selon le nombre d'heures, soit les heures seront facturées, soit Corseaux (ou Jongny) viendra rendre des services en échange.

M. H. Hoose demande si l'utilisation des différents accessoires de l'ancien sur le nouveau véhicule sera possible ou s'il faudra rajouter des pièces et des coûts supplémentaires.

M. Ph. Bricod répond que l'utilisation des accessoires de l'ancien se fera sans problème sur le nouveau.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente A. Rouge** soumet le préavis 09/2012 au vote, soit :

- *d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un véhicule « Lindner » avec son équipement, selon descriptif du préavis ;*
- *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 305'000.00 ;*
- *de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 305'000.00 (duquel sera déduit le montant obtenu par la revente du Bremach ainsi que de la lame, de la saleuse et de l'épareuse du Lindner déjà propriété de la Commune) et d'assumer les charges financières y relatives ;*
- *d'amortir cet investissement linéairement sur une durée de 5 ans maximum, charge à inscrire au budget communal dès l'exercice 2013.*

Le préavis no 09/2012 est adopté à l'unanimité.

8. Supprimé

9. Préavis no 11/2012

Réfection des collecteurs des quartiers du Mur Blanc et de La Banderette.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant de reporter ces travaux pour les années prochaines et par conséquent, recommande de refuser ce préavis.

M. J.-M. De Giorgi, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme la Présidente A. Rouge ouvre la discussion.

M. D. Chollet demande que se passer a-t-il si ces travaux ne sont pas effectués.

M. Ph. Goletta répond que l'on pourrait effectivement admettre 1 à 2 ans de retard « sans mettre trop en danger le quartier ».

M. le Syndic F. Brun revient sur le rapport de la Commission des finances qui interpelle la Municipalité. Le montant de ce préavis n'est pas inscrit au plan financier de la Commune. Il y a en 2012 la somme de CHF 803'000.00 alors que cet investissement fait partie du plan d'investissement et remarque que la Commission des finances s'est trompée à ce sujet.

Il revient également sur le fait qu'au mois de novembre l'année passée, la Municipalité avait proposé une augmentation d'impôt de 3 points que le Conseil avait refusée et l'argument de la Commission des finances était alors que « le financement

de certains investissements par un crédit bancaire ne sera pas un problème pour la Commune, surtout avec les taux d'intérêts actuellement très bas ».

Il relève que maintenant qu'il y a une proposition avec un emprunt, la Commission demande de ne pas emprunter sinon il y aura une augmentation d'impôts. Tout cela n'est donc pas très clair et il faudrait que la Commission des finances revoie ses arguments à ce propos.

M. P. Bugmann répond que le plan d'investissement dans le budget 2012 montre bien aucun investissement en 2012 et seulement CHF 70'000 en 2013 pour le collecteur EU Mur Blanc – Banderette.

M. Ph. Goletta affirme que l'endettement sera entièrement épongé par la taxe égouts 2012 et qu'à la fin de l'année le compte sera à zéro. Il rappelle également qu'il ne faut pas mélanger la taxe égouts et les impôts.

M. P. Bugmann répond que techniquement ce que dit M. Goletta est juste, la taxe égouts est gérée à part, mais il s'agit bien du même compte en banque, ce qui veut dire que la taxe égouts fait partie de la caisse communale. Il rappelle que la Commune n'a actuellement pas de liquidité.

M. P. Groux a l'impression que la Commission des finances a profité de ce préavis pour mettre un débat au devant du Conseil. Il demande que le débat soit orienté sur le préavis en lui-même et sur l'urgence des travaux.

M. le Syndic F. Brun répond que la Commission des finances joue son rôle en se limitant aux finances. Ce qui est dérangent, c'est le fait de refuser une augmentation des impôts en argumentant que l'on peut s'endetter et que lorsque la Municipalité présente un préavis la Commission des finances refuse l'endettement.

M. P. Chapuis rappelle que c'est le rôle du Conseil d'accepter ou refuser cette dépense pour ces travaux. Il pense également que ce n'est pas parce qu'une somme a été budgétée qu'il est obligatoire de la dépenser.

M. D. Chollet ajoute que si l'on ne fait pas ces travaux cette année, on devra de toute manière les faire dans 2 ans et repousser le problème.

M. D. Isler demande s'il y a une réflexion qui a été faite au niveau de la conjoncture.

M. Ph. Goletta répond qu'on ne peut pas spéculer sur la conjoncture qu'il y aura dans deux ans. Il rappelle qu'il est possible de retarder les travaux de deux ans, mais tout un travail a été fait : soumissions, appels d'offres etc... valides que sur 6 mois et qu'il faudrait alors recommencer, ce qui engendrerait des frais d'honoraires supplémentaires d'environ CHF 13'000.00.

M. F. Dufour demande de combien serait la charge de la dette par année.

M. le Syndic F. Brun répond que l'on peut emprunter pour plusieurs années en dessous de 1%. Pour un emprunt de CHF 500'000.- cela représente un intérêt d'environ CHF 4'000.00.

M. L. Volet demande quel danger cela représente si les tuyaux se cassent et quels sont les risques si les travaux sont repoussés de 2 ans.

M. Ph. Goletta répond que les collecteurs abandonnés posent des réels problèmes. Ces collecteurs fonctionnent encore, mais en cas de refoulement les tuyaux risquent de casser et le contenu de s'échapper dans le sol, provoquant ainsi pollution et inondations.

M. P. Bugmann ajoute qu'au début, la Commission des finances voulait proposer une modification du préavis et octroyer CHF 100'000.00 pour refaire une partie du collecteur. Le prix étant de CHF 190'000.00 la Commission a refusé.

Mme C. Haefliger demande si l'on a demandé l'avis aux propriétaires qui sont concernés par ces travaux.

M. Ph. Goletta répond qu'il y a eu une séance avec les propriétaires afin de leur expliquer ce que représentent ces travaux.

M. Ch. Cuénod-Cochard précise que tout le travail a été étudié et que l'on connaît le coût des travaux. Elle estime qu'il ne faut pas prendre de risque et que ce préavis devrait être accepté.

M. J.-L. Klopfenstein déplore le fait que ces travaux n'aient pas été faits lors de la réfection du chemin.

M. Ph. Goletta explique que ces travaux n'avaient pas pu être faits en même temps suite à l'opposition d'un propriétaire.

M. G. Volet demande s'il serait possible d'accepter les mandats et les soumissions puis d'effectuer les travaux au début de l'année prochaine. Le montant des travaux serait alors sur le budget 2013.

M. Ph. Goletta répond que ce sera le cas puisque les travaux seront finis pour Noël et que les factures arriveront l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente A. Rouge** soumet le préavis 11/2012 au vote, soit :

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection des collecteurs des quartiers du Mur-Blanc et de la Banderette ;*
- b) *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 574'000.00 à prélever au bilan dans la « Réserve Collecteurs égouts EU » et dans la « Réserve Collecteurs égouts EC » ;*
- c) *de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 574'000.00 et d'assumer les charges y relatives.*

Le préavis 11/2012 est adopté avec 26 oui, 16 non et 6 abstentions.

10. Préavis no 12/2012

Rénovation et isolation de l'immeuble de Meruz 10.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. S. de Palézieux, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. P.-A. Debétaz répond aux questions du rapport de la Commission des finances en ces termes :

Gain thermique : il sera suffisant en isolant le toit et en changeant les fenêtres sans pour autant isoler les façades.

Subvention : elle a été demandée au canton.

Fenêtres : le système de rénovation pour les fenêtres sera le même qu'à la maison de Commune.

Toiture et façades : sur la façade côté station service il y a déjà une isolation de 8 cm, par contre sur la façade du côté du ch. de Meruz il n'y a pas d'isolation et il est très compliqué d'isoler cette façade.

Floconnage : en cas d'ouverture complète de la toiture, les locataires devraient déménager pendant les travaux. Avec le système de floconnage, ils peuvent rester chez eux. Au niveau du prix, le floconnage n'est pas plus cher.

Marché : en ce qui concerne le marché qui devrait être plus étendu, il a été demandé 3 offres pour chaque corps de métier aux entreprises de la région.

Bien immobilier : cette maison est très belle, elle contient de beaux appartements ainsi qu'une halte garderie et fait partie du patrimoine communal.

M. P.-A. Debétaz répond également aux questions du rapport de la Commission ad'hoc en ces termes :

Subventions : elles sont en cours.

Isolation : seule l'isolation de la toiture sera faite.

Plafond du sous-sol : on peut en effet encore améliorer en isolant le plafond de la cave.

Période des travaux : pour éviter les désagréments subis par les locataires suite à l'hiver rude de l'année dernière, il vaudrait mieux faire les travaux le plus rapidement possible. L'hiver passé, les appartements ont été équipés de chauffages d'appoints électrique. Cela fait déjà plusieurs années que l'isolation de ce bâtiment aurait dû être refaite.

M. le Syndic F. Brun répond à la question du rapport de la Commission ad'hoc sur les loyers : Il n'a pas été prévu d'augmentation de loyer car ces travaux sont fait pour que les locataires puissent bénéficier d'un confort convenable. Les loyers : un appartement en dessous de CHF 1'000.- les autres au dessus de CHF 1'000.- ce qui représente une rentrée d'environ CHF 60'000.00 de loyers par année. Par contre lors d'un changement de locataire, des travaux de rénovations seront effectués dans l'appartement et le loyer sera augmenté.

Mme la Présidente A. Rouge ouvre la discussion.

M. P. Zuchuat demande lors de l'assainissement ne doit-on pas enlever le lambrisage dessus et dessous.

M. P.-A. Debétaz répond que la charpente est saine, sur la totalité de la toiture. Il n'y aura que quelques éléments à remplacer.

Mme A. Kovacs demande une explication concernant les classes données par monuments historiques.

M. le Syndic F. Brun donne des exemples : le temple est en classe I, le café de la Place en classe II, la maison de Commune en classe II. Il ne sait pas sur quels critères sont classés ces monuments historiques.

M. L. Volet déplore le choix des membres de la Commission. Il demande pourquoi on ne fait pas appel aux personnes compétentes pour le préavis à étudier. Il déplore aussi le fait qu'il n'ait été appelé que 2-3 fois en 7 ans de Conseil communal.

Mme la Présidente A. Rouge répond qu'il n'a pas été nommé pour ce préavis car il avait déjà été appelé au mois de juin.. Elle ajoute qu'il n'est pas toujours facile de créer ces commissions, beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte.

M. P. Groux précise que quand le bureau nomme une commission, il essaie de respecter des paramètres comme une ou deux femmes, des habitants des Monts-de-Corsier et de Corsier, une personne du métier selon le préavis.

M. L. Volet demande doit-on suivre toutes les instructions émises par les monuments historiques et ne serait-il pas possible de profiter de ces travaux pour améliorer l'intérieur de ces appartements.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il a été prévu le strict minimum au niveau de cette rénovation, le but n'est pas de faire des appartements de luxe. De plus, il faut noter que M. Debétaz s'occupe lui-même, sans ingénieur et sans architecte, de ce travail, ce qui représente une grande économie..

M. P.-A. Debétaz remercie M. Y. Schmidt pour sa collaboration et son aide qui ont été très précieuses.

M. P. Bugmann précise que dans le budget 2012 il y a CHF 300'000.00. Au budget 2013 pour Meruz 10 il y a CHF 600'000.00 ce qui représente un total de CHF 900'000.00 alors que les travaux s'élèvent à CHF 483'000.00.

M. P.-A. Debétaz répond que ce préavis ne représente que les travaux pour l'enveloppe du bâtiment.

M. P. Chapuis demande quel est le rendement de l'objet.

M. le Syndic F. Brun répond que nous ne connaissons pas le rendement de l'objet puisque la valeur de celui-ci n'est pas vraiment connue.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente A. Rouge** soumet le préavis 12/2012 au vote, soit :

- a) *d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le préavis et à signer tous les documents nécessaires ;*
- b) *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 483'000.00 pour la rénovation de l'immeuble sis au Chemin de Meruz 10 ;*
- c) *de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 483'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;*
- d) *de prélever la somme de CHF 250'000.00 dans la réserve au bilan « Réserve pour investissements futurs » afin de couvrir partiellement les travaux à charge de la Commune ;*
- e) *d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 25 ans maximum.*

Le préavis 12/2012 est adopté à l'unanimité.

11. Préavis no 13/2012

Réfection de la barrière de sécurité et du mur – Vieille-Route – Ch. de Praz Libon.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission de Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis amendé.

M. F. Dufour, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. le Syndic F. Brun communique que la Municipalité soutient l'amendement de la Commission des finances.

Mme la Présidente A. Rouge demande si 5 membres soutiennent l'amendement demandé par la Commission de finances.

5 membres soutiennent l'amendement demandé par la Commission des finances.

Mme la Présidente A. Rouge ouvre la discussion.

M. G. Volet trouve qu'il n'est pas logique de saucissonner ces travaux. Soit faire les travaux en entier et faire payer ensuite sa partie au propriétaire, soit attendre un arrangement avec la propriétaire pour faire ces travaux.

M. Ph. Goletta répond qu'entre le rapport de la Commission ad'hoc et ce soir, la propriétaire a répondu qu'elle ne veut pas entrer en matière pour ces travaux. Suite à cela la Municipalité a pris la décision d'accepter l'amendement.

M. P. Bugmann précise qu'il n'est pas possible d'intervenir sur un terrain privé ni d'obliger la propriétaire à payer des travaux entrepris par la Commune sur sa partie. Si c'est urgent faisons la part communale, afin d'être protégés au niveau de la loi. Il faudra ensuite faire le nécessaire pour que la propriétaire fasse les travaux qui lui incombent.

M. D. Isler regrette que le préavis ait été fait avant d'avoir toutes les informations sur ce projet.

M. Ph. Goletta répond qu'une réponse de la propriétaire était attendue depuis des mois. Il faut sécuriser cet endroit avant l'hiver. Il n'est pas possible d'aller en justice avec la propriétaire et de retarder les travaux. Si celle-ci ne sécurise pas la partie qui lui incombe au moins de façon provisoire, elle sera dénoncée à la Préfecture.

M. B. Savoy trouve que la barrière semble extrêmement chère et demande quel type de barrière a été prévu. Il demande également quels sont les outils de gestion dont dispose la voirie pour éviter une telle détérioration.

M. Ph. Bricod répond que la barrière est constituée d'éléments très épais et résistants au choc d'une voiture. Quant à la dégradation du mur, personne ne pensait qu'il appartenait à la Commune. D'ordinaire les travaux de réfections sont régulièrement faits.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente A. Rouge** soumet l'amendement au vote soit :

- a) *Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la barrière et du mur qui est compris dans notre propriété – Vieille-Route / Chemin de Praz Libon pour un montant total de CHF 60'000.00 ;*
- b) *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 60'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;*
- c) *d'inviter fermement le propriétaire privé à entreprendre des travaux similaires sur sa partie.*

L'amendement au préavis 13/2012 est accepté à l'unanimité.

Le préavis 13/2012 amendé est adopté à l'unanimité.

11bis. Election d'un membre à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier.

Mme la Présidente A. Rouge demande si un membre souhaite participer à cette Association scolaire.

M. Bugmann présente M. P. Chapuis comme membre à l'Association scolaire.

M. P. Chapuis est élu membre de l'Association scolaire par acclamation.

12. Divers et propositions individuelles.

M. D. Chollet tient à remercier, au nom de la Fédération suisse de gymnastique de Corsier, la Municipalité ainsi que l'intendant M. Y. Schmidt de leur avoir octroyé la salle de gymnastique pendant la période des vacances scolaires ce qui leur a permis de participer aux championnats suisses ce week-end.

De plus, il demande s'il serait possible que les rapporteurs ne lisent que les conclusions de leurs rapports, puisque tout le monde reçoit à la maison les préavis et les rapports des commissions et de ce fait les ont déjà lus.

Mme la Présidente A. Rouge répond que cela est prévu par le règlement et que dès lors les rapporteurs ne liront que les conclusions des rapports.

M. B. Savoy demande que l'on maintienne l'usage du vouvoiement entre Conseiller, et également quand on s'adresse aux Municipaux.

M. P. Marelllo demande s'il a été prévu de changer les bus scolaires VMCV pour des raisons de sécurité.

M. B. Schär répond qu'il y a deux types de transport : un car postal dit « bus jaune » équipé de ceintures de sécurité et les bus VMCV /TPF conformes aux normes de sécurité. Il n'est pas prévu de les changer.

M. H. Hoose note que dans le Corsièran No 80, il est stipulé qu'il est formellement interdit d'accéder au Parc Chaplin en cas de très mauvais temps et demande si des panneaux ont été prévus aux entrées du parc afin de prévenir les usagers.

M. Ph. Bricod répond qu'il a été prévu de poser 3 ou 4 panneaux.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

A. Rouge

D. Palmieri